

Réunion du Conseil Municipal du 2 Juillet 2010

Aménagement de l'Aire de Jeux et de Loisirs de Roudoué **Attribution du marché Lot N°3 - mobilier**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot N°3 (mobilier) à la Société VITALKO conformément à sa proposition pour un montant H.T. de 51 051.72 H.T soit 61 057.86 T.T.C.

Eclairage Public

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'éclairage public des voies de l'aire de Jeux et de loisirs de Roudoué présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 32 000 € et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence »

Restauration des bâtiments de Roudoué **Marché de maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restructuration des bâtiments de Roudoué à la SARL BOUGET YANKOWSKI pour un montant de 36 519 € H.T soit 43 676.72 € T.T.C.

Restauration des bâtiments de Roudoué **Mission de Contrôle Technique** **Mission S.P..S.**

Après consultation des différentes sociétés, le conseil municipal décide, de retenir :

- o Mission Contrôle technique : l'offre de la société APAVE pour un montant de 3 528.20 € T.T.C.
- o Mission S.P.S. : l'offre de la société FB Conseil pour un montant de 1 505 € T.T.C.

Salle des Forges **Avenant Contrat Maîtrise d'oeuvre**

Le Maire rappelle que la mission de Maîtrise d'oeuvre a été confiée à l'équipe composée de la SARL Charles GEFFROY, Architecte et la SARL A.T.E.C Ingénierie (BET Fluides) pour un marché de 33 750 € H.T correspondant à 9 % de l'enveloppe prévisionnelle de 375 000 €.

Au stade de l'APD, l'estimation des travaux étant de 465 000 € H.T, pour tenir compte du remplacement de la chaufferie existante, un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre est proposé pour fixer la nouvelle rémunération

Estimation des travaux : 465 000 € H.T.
Taux de rémunération : 8 %
Forfait de rémunération : 37 200 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé au marché du Maître d'œuvre qui portera le forfait de rémunération à 37 200€ H.T et autorise le Maire cet avenant au contrat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Repérage Amiante **Salle des Forges et Réhabilitation Bâtiment de Roudoué**

Avant d'intervenir sur la cuisine de la Salle des Forges et le bâtiment de Roudoué, il est nécessaire de procéder à un repérage amiante

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- consulter diverses sociétés pour réaliser ce repérage de l'amiante,
- retenir l'offre la mieux disante,
- signer tous les documents s'y rapportant.

Rue de Goas Ar mogn **Travaux de sécurité**

Trois sociétés ont été sollicitées pour remettre une offre de prix pour réaliser les travaux de sécurité « Rue de Goas Ar Mogn.

Le Conseil Municipal confie :

- les travaux à l'entreprise HELARY pour un montant de 3 479.50 € H.T soit 4 161.49 € TTC.

- la pose des balises sera effectuée par les services communaux.

Une subvention du Conseil Général sera sollicitée dans le cadre du produit des amendes de Police.

Achat de lame de déneigement : Groupement de Commandes

Considérant qu'il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Bourbriac, et les communes de Bourbriac, Kérien, Plésidy, Pont-Melvez, Saint Adrien, Senven Léhart, le Conseil Municipal décide d'acquérir une lame de déneigement via ce groupement.

Remplacement d'un Ordinateur

Le remplacement de l'ordinateur du bureau de l'accueil à la Mairie étant indispensable le Conseil Municipal décide d'acquérir

- un nouvel ordinateur pour l'accueil de la Mairie auprès de la société JVS Mairistem en remplacement de l'ancien matériel pour la somme de 626.70 € T.T.C

- un disque dur externe pour réaliser les sauvegardes de données pour 137.54 €

Achat d'un logiciel « Recensement Militaire »

Le Conseil Municipal décide d'acquérir le logiciel « Recensement Militaire » auprès de la société SEDI moyennant la somme de 239.20 € TTC et souscrire un contrat de maintenance annuelle de 83.72 € TTC.

Contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande formulée par M. Kévin GUILLOUX. en vue d'effectuer un apprentissage au sein du service espaces verts de la commune de Bourbriac afin de préparer un Brevet Professionnel Travaux Paysagers (niveau IV) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage.